

Procès verbal

Le mardi 07 mai 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Claude-Henri DUBOIS

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, Frédéric VUILLEMIN

Représentés : René-Marc HERPSON représenté par Thérèse VERMANDE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Subventions 2024 aux associations de la commune,
3. Subventions 2024 divers organismes,
4. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

SUBVENTIONS 2024 - DIVERS ORGANISMES (N° DE_010_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions 2024 :

- Les Restos du Cœur
- Sauvegarde du Célé
- La Fondation du Patrimoine
- CAUE du Lot
- AFM Téléthon
- SSIAD du Causse
- VMEH 46
- ADSM 46
- Refuge Canin Lotois

Madame le Maire précise qu'il est prévu au budget 2024 - compte : 65748 la somme de : 1 000.00 € pour les subventions des associations de la commune et divers organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer aux associations une subvention pour 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Les Restos du Cœur	50 €
CAUE du Lot	30 €
SSIAD du Causse	50 €
Association Découverte et Sauvegarde du Patrimoine Limogne	80 €
Refuge Canin Lotois	80 €

- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (N° DE_009_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions des associations de la commune. La Société de Pêche n'a pas renvoyé le dossier de demande de subvention.

Madame le Maire précise qu'il est prévu au budget 2024 - compte : 65748 la somme de : 1 000.00 € pour les subventions des associations de la commune et divers organismes.

Mme Sylvie ALECHKINE et Mme Anne REMOND pour Rencontre et Partage, n'ont donc pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir les subventions 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024
RENCONTRE ET PARTAGE	350 €
ORNIAC EN FETE	350 €
SOCIETE DE CHASSE	40 €
SOCIETE DE PECHE	40 €

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPEENNES :

- Le Conseil Municipal a organisé le bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin et décidé que le scrutin se déroulerait à la salle des fêtes.

POINT A TEMPS :

- 1.5 tonne de point à temps a été commandée au service voirie de la Communauté de Communes.

MOUSTIQUE TIGRE :

- Des pièges sont encore disponibles.
- Frédéric Vuillemin a accepté d'être le référent auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

BANCS :

- 3 bancs vont être mis en place : 2 au cimetière, 1 au départ du chemin de randonnée, vers l'offense.

PAUSE DE VOLETS ROULANTS :

- Jeudi 6 juin pour l'appartement du rez-de-chaussée de la mairie.

INSTALLATION DE 2 VITRINES EXTERIEURES :

- L'une à l'église, l'autre à l'entrée du cimetière, pour affichage des informations.

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON
Pouvoir Thérèse VERMANDE

Anne REMOND